

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 17 (1879)
Heft: 33

Artikel: Louzâ
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-185310>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

son hospice, son abbaye et sa société de tir. Les habitudes étaient celles de la liberté. Le peuple subit en frémissant la conquête bernoise. Le chef allemand s'avança, et, la voix haute : « A qui êtes-vous ? dit-il. — A l'évêque. — Voyez à faire votre soumission. — Nous consulterons l'assemblée. — Je veux réponse sur-le-champ. » Ils se soumièrent, en réservant leurs franchises.

Chacun sait que le second dimanche du mois d'août est un grand jour de fête pour les bergers de nos Alpes. Dès la veille, la population des villages et des vallées, munie de provisions de bouche, s'achemine vers les hauteurs. Ils vont célébrer la mi-été, et le lendemain tout le monde est en liesse, car on n'a point oublié le ménétrier du village, qui, au son du violon, ébranle les groupes qu'entraîne bientôt sur le gazon la valse ou la polka.

A ce propos, M. le professeur Rambert, qui assistait à la mi-été d'Anzeindaz en 1870, raconte, dans la *Bibliothèque universelle*, une charmante anecdote.

De joyeux montagnards de belle taille, ayant vocation pour valser, s'attardaient autour des bouteilles avec leurs amis du Valais venus de l'autre côté de la montagne.

— Depuis quand ne danse-t-on plus à la mi-été d'Anzeindaz ? leur demanda un homme à barbe grise.

— Holà ! *monsu*, répondit un montagnard, c'est qu'on est dans des *circonstances* assez ridicules... A votre santé, *monsu* Olivier.

L'homme à la barbe grise était en effet Juste Olivier, en séjour dans son chalet d'Anzeindaz. Nul parmi les assistants n'était plus directement atteint par le *ridicule* des *circonstances*. Les montagnards souffraient de la sécheresse, de la rareté de l'argent, de la nullité des foires. Lui, il avait laissé à Paris ses enfants et de graves intérêts toujours plus menacés. Venu en Suisse pour un séjour d'été, la guerre l'y avait surpris, et il se trouvait prisonnier dans sa patrie. A cette heure, néanmoins, il ne songeait qu'à la sonnerie des troupeaux qui retentissait dans son cœur et à la beauté des scènes alpestres.

« Il est de règle qu'on danse à la mi-été, » se dit-il à lui-même, et offrant sa main à l'une des jolies personnes du groupe où il se trouvait, il fit honneur à la plus belle valse que le ménétrier put tirer de son violon. La tête lui en tourna bien quelque peu, mais son exemple ne fut pas perdu. Un nombreux groupe se forma ensuite autour de lui, et il entonna sur un vieil air une chanson de circonstance, dont nous détachons deux couplets :

Mais dans les airs quelle terreur !
Deux aigles noirs luttant d'horreur,
Se sont saisis avec fureur,
La France et l'Allemagne.
Voici la montagne !
Voici les troupeaux !
Gagne mon cœur, gagne
Enfin le repos !

Prions pour ceux qui vont souffrir,
Prions pour ceux qui vont mourir,
Et puisse la paix refleurir
Au loin dans la campagne !
Voici la montagne ! etc.

Cependant les Valaisans se demandaient l'un à l'autre :

— Qui est ce Monsieur ?

— Monsieur Olivier, répondit un montagnard de Grion.

— Emile ?

— Sans doute.

— Celui qui est cause que le pape est en bas et la France aussi ?

Après avoir mis tout à la *bouleverse*, il vient encore danser et chanter par ici ! Faut lui donner une volée.

Ces braves gens avaient pris M. Juste Olivier pour le fameux ministre de Napoléon III.

Toutefois, se sentant en minorité, ils se tinrent cois prudemment, sauf à regarder de travers l'homme qui avait mis le pape en bas et la France aussi.

Le lendemain, il n'était bruit dans la vallée que de la méprise des Valaisans et de la chanson de la mi-été.

Le bluet. — Si nous en croyons une chronique allemande, publiée dans la *Bibliothèque universelle*, ce charmant ornement des champs de blés, serait la fleur favorite de l'empereur Guillaume. La raison en est assez touchante. La reine Louise, sa mère, résidait à Königsberg avec les jeunes princes pendant les guerres de Napoléon I^{er} contre la Prusse. Un jour, elle rencontra une petite fille qui avait des bluets à vendre. La reine appela ses enfants, la petite Charlotte, qui devint plus tard impératrice de Russie, et le petit Guillaume, et elle leur montra comment on pouvait faire, avec ces fleurettes, de charmantes couronnes, sans fil ni aiguilles, ajoutant que c'étaient celles dont ils devaient apprendre à se contenter. La mère ne tarda pas à être enlevée à ses enfants, mais le souvenir des bluets leur resta. Lorsque la princesse Charlotte se rendait à Pétersbourg, pour épouser le tzar Nicolas, elle trouva à Königsberg son appartement tout garni de bluets. Arrivée à la frontière russe, ce fut encore avec une couronne de ces fleurs qu'on lui souhaita la bienvenue. Quant à l'empereur, il aime à passer près des champs de blé, et lorsqu'il y voit sa fleur favorite, il s'arrête souvent pour la contempler.

Louzà

Louzà, qu'on lâi desâi dinsê po cein que l'avâi servi ein France dâo teimps dâo vilho Napoléion, dein lê houzards, que l'étâi dâi z'espécês dê chasseur à tsévaux, étâi revenu pê chàotrê quand l'avâi z'u fini son teimps. S'étâi remet à travailli à la campagne, kâ l'avâi z'u cauquiês bocons dê terra dê sa mère, et poivê niâ lê dou bets. Mâ n'allâvê quasu jamé âo prédzo et lê vilhês fennês sê peinsâ-

vont que l'âodrâi tot drâi ein einfai. « Eh! elliâo vilho sordâ, se le desont, cein ne fâ què chiquâ, bâirè et djurâ, cein n'a perein dè religiïon, dépai-sont lo catsimo et lo passadzo; coumeint voliâi vo que cein aulè ein paradis! » Et l'aviont gaillâ cou-son dè Louzâ po cein que bin su l'étâi danâ.

Onna demeindze qu'on saillessâi dâo prédzo, lo syndiquo dévezâvè avoué lo menistrè ein sè rein-torneint et passiront dévânt tsi Louzâ que n'étâi pas onco revou et que toraillivè dévânt la grandze, achetâ su lo pliot dè l'eintsaplia. Lo syndiquo que n'étâi pas la fleu, quand bin fasâi bou n'asseim-bliant à ti, étâi on bocon jésuistre, et po fêrè à vairè âo menistrè que l'étâi on bon chrétien, ye dit à Louzâ :

— Ditès-vai, Louzâ, vo fariâ bin mî dè veni à l'Eglise la demeindze, na pas restâ quie sein rein fêrè, que l'est 'na vergogne po lo veladzo d'avâi onna dzein coumeint vo que ne crâi ni çosse, ni cein et que n'a pas mé dè religiïon què noutra modze.

— Accutâ, syndiquo, se repond Louzâ, y'é atant dè religiïon què vo et se ne vé pas totès lé demeindzès coumeint vo débliottâ lè mémès priyirès, tot ein rumineint coumeint vo porîâ teri onna carotta, priô bin adrâi lo bon Dieu lo dzo dâo bou-nan po tota l'annâie et ti lè matins quand mè lâivo, lâi dio : « Bon Dieu, coumeint âo bounan! » Et sâ præo cein que cein vâo derè.

Lo larro

On voleu que lé dzuzdo aviont dza fé lodzi eintrè dou âo trâi iadzo dein la *granta maison*, à Lozena, s'étâi remè fé raccrotsi onna né que robâvè dâi z'haillons et lo faille remenâ. Quand l'est que l'ar-revâ tot amont dâi z'égras que minont dévânt la granta delèze dè fai dè la preson, sè met à vouâiti la maison du lo bas âo coutset ein faseint âo gen-darme que lo menâvè : « Tot parâi fâ adé bon re-veni la téta hiauta iô on a dza z'âo z'u étâ! »

Un ancien municipal, visitant l'exposition univer-selle, questionnait un sculpteur avec une curiosité insupportable sur tous les détails de son art. L'ar-tiste ennuyé se déroba; notre concitoyen insistait. A la fin, notre sculpteur impatienté :

— Mon Dieu, monsieur, c'est bien simple. Pour faire une statue, vous prenez un morceau de mar-bre, et vous ôtez tout ce qu'il y a de trop.

Un homme d'affaires, qui pousse l'économie à ses extrêmes limites, visitant un monument public, avise un tronc pour les pauvres.

— Je parie, dit-il en riant, que je mets cin-quante centimes dans ce tronc. Et il suspend la pièce au-dessus de l'étroite ouverture.

L'ami qui l'accompagnait lui pousse vivement le bras.

— Ne faites pas cela? s'écrie-t-il, nous ne pour-rions pas la ravoir!

Nous lisons dans la *Feuille d'avis* du district de La Vallée, du 31 juillet dernier, la réclame sui-vante :

« Le soussigné vient tout timidement porter à la connaissance des honorables personnes que cela peut intéresser qu'on fabrique chez lui toujours de la chaussure faite à la main (non en machine), qui est encore la meilleure, même de Rome jusqu'à Paris.

» Le dit est à même de pouvoir servir ses pra-tiques, sans trop les faire attendre, avec le premier choix de bon cuir des mères-vaches du pays, non cuir rouge soit d'Allemagne, et fait des réparations soignées au lieu de chercher de se mettre devant le soleil de son prochain, ce qui devrait être consi-déré péché capital.

« H. LEEMANN, aux Piguet-Dessous. »

Un jour, un avocat plaidait pour un incendiaire. Il fit un tableau touchant de la misère de son client.

— Le voyez-vous, disait-il, sans pain, sans abri. Ah! messieurs, mettez-vous à sa place; pensez qu'il était sans pain, qu'il avait froid et ne savait com-ment se réchauffer.

— Pardon, reprit le président, mais ce n'est pas une raison pour brûler tout un village.

L'avocat rougit, il avait embrouillé deux affaires.

— Excusez-moi, messieurs, dit-il aux jurés, je me suis trompé de dossier; veuillez retenir ce que je vous ai dit pour un voleur de bois que j'aurai l'honneur de défendre devant vous tout à l'heure.

Le cri-cri

— J'ai un cri-cri! j'ai un cri-cri! j'ai un cri-cri!

Cette exclamation répétée, poussée joyeusement par une vieille femme, sur le seuil de sa maisonnette, eut pour effet d'amener aussitôt à leur porte une demi-douzaine de com-mères du voisinage. Cette petite scène se passait, par une belle et froide matinée de la fin de septembre, dans la grand'-rue du village de Chaumont-Porcien, chef-lieu de canton du département des Ardennes.

— Eh bè, là! fit une voisine, vous voilà contente, mère Valdreau, vous qui depuis si longtemps soupiriez après une de ces petites bêtes.

— Dame! puisqu'on assure que c'est signe de richesse.

— Comme cela, vous êtes encore ambitieuse, à votre âge?

— Eh! c'est justement à cause de mon âge, mère Raillart. Pensez-vous que quelques petites douceurs ne me vien-draient pas bien à propos sur mes vieux jours?

— Sans doute, mère Valdreau. Mais comme nt ce bonheur là vous est-il arrivé?

— Eh! mon Dieu, voilà qu'hier soir, sentant la fraîcheur de la nuit réveiller mes vieux rhumatismes, j'ai eu l'idée de faire une flambée dans la cheminée de ma chambre. La pauvre petite bête a commencé à chanter tout de suite, et n'a plus cessé de la nuit, autant dire.

— Eh bè, là! mère Valdreau, vous n'avez plus qu'à atten-dre maintenant que le cri-cri vous porte chance. Mais j'es-père que la fortune ne vous changera point comme tant d'autres, et que vous ne serez pas plus fière qu'auparavant avec les pauvres gens.

— N'ayez crainte, mère Raillart, on ne change point à mon âge. Je serais toujours heureuse, si je devenais riche grâce au cri-cri et au bon saint Bertaut, de manger une ga-llette et de boire une bonne bouteille de cidre avec les vieilles amies comme vous.